
Dubly Transatlantique Gestion - Exercice des droits de vote – 2022

La politique de vote ne concerne que les fonds dont Dubly Transatlantique Gestion est société de gestion de tête. Les fonds gérés par délégation sont donc exclus. Les fonds concernés en 2022 sont donc la SICAV LAMATH, SICAV dédiée à une clientèle professionnelle, EuroMutuel, un fonds dédié géré par délégation dont la convention prévoit une délégation du pouvoir d'exercice du droit de votes et Roosevelt Diversifié, un fonds souscrit par DTG exclusivement.

A titre de rappel, voici ci-dessous les points d'attention de la politique de vote :

- L'approbation des comptes et l'affectation du résultat ;
- La désignation des contrôleurs légaux des comptes ;
- Les opérations de fusion, apport, scission, restructuration ;
- Les nominations des membres du Conseil d'Administration et du Conseil de Surveillance (indépendance, durée du mandat, cumul des mandats, diversité du Conseil d'Administration) ;
- La politique de rémunération des dirigeants (salaire, prime, indemnité de départ, indemnité retraite, attribution de stocks options ou d'actions de performance) ;
- Aux décisions prises à l'encontre d'une évolution positive en ce qui concerne l'Investissement Socialement Responsable (ISR).

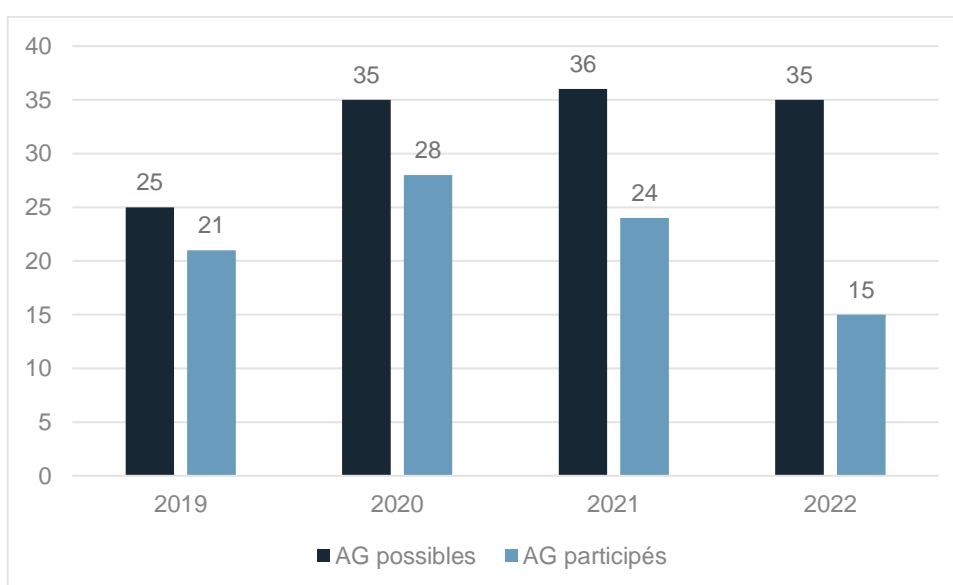
Concernant les points ci-dessous, la politique de vote prévoit que DTG vote contre systématiquement :

- Les émissions d'actions sans maintien du droit préférentiel de souscription ;
- Les augmentations de capital / rachat d'actions en période d'OPA et tout dispositif anti-OPA ;
- Les modifications statutaires ayant un impact négatif sur les droits des actionnaires comme les droits de vote multiples et limitation des droits de vote.



1. Participation 2022 et comparatif depuis 2019

Sur l'année 2022, Dubly Transatlantique Gestion a participé à 15 assemblées générales sur les 35 auxquelles elle a été conviée. Cette baisse de taux de réponse s'explique notamment par un manque de temps de la personne en charge de la bonne application de la politique des votes de DTG. Une réorganisation des personnes responsables de l'application de la politique de votes doit permettre d'améliorer ce score pour 2023.



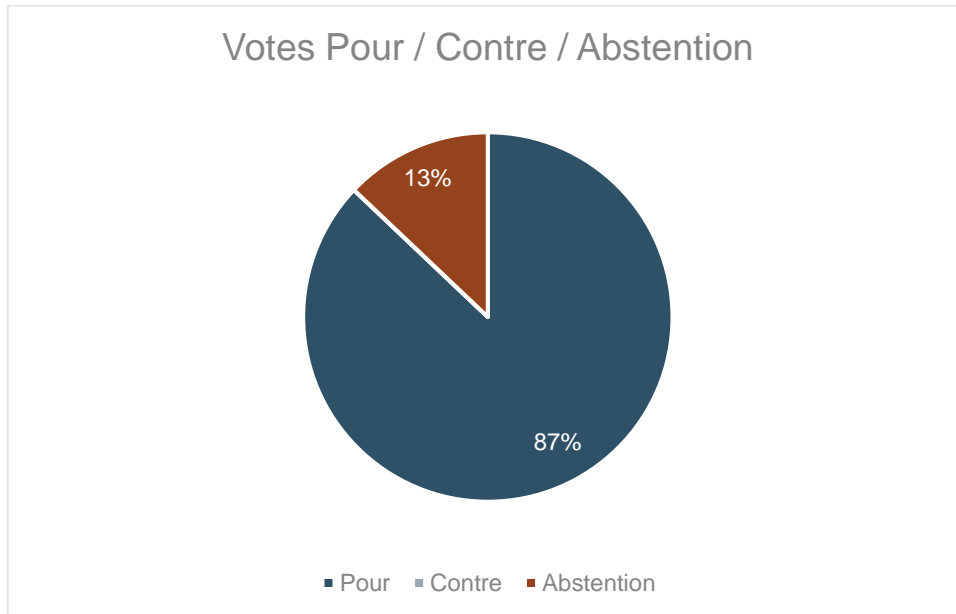
2. Répartition géographique et comparatif depuis 2019

	2019		2020		2021		2022	
	Nombre d'AG	% de participation	Nombre d'AG	% de participation	Nombre d'AG	% de participation	Nombre d'AG	% de participation
USA	17	82%	22	86%	22	77%	22	64%
France	7	100%	7	78%	9	44%	6	0%
Suisse	0	0%	2	50%	4	50%	2	0%
Canada	0	0%	1	0%	1	0%	1	100%
Royaume-Uni	0	0%	1	100%	0	0%	0	0%
Irlande	0	0%	0	0%	0	0%	1	0%
Luxembourg	0	0%	0	0%	0	0%	3	0%
Total	24	87%	33	80%	36	64%	35	43%



3. Nature des votes

Sur les votes exercés en 2022, 87% ont été pour les résolutions, pour les 13% des résolutions restantes, DTG s'est abstenu.



4. Suivi des recommandations du management des sociétés

Sur les votes exercés, il y a eu 74 % des votes en accord avec les recommandations de vote du management et 26% de votes contre les propositions du management. Le non suivi des recommandations du management concerne principalement des demandes du management de ne pas réaliser des rapports de reporting sur différents thèmes (environnement, social et gouvernance, index de parité...).

5. Conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'a été relevé sur l'année 2022.

